

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOU

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 14
Présents : 12
Excusés : 02
Pouvoirs : 02
Votants : 14

L'an deux mille dix sept
Le quatre juillet à vingt heures
Le conseil municipal de la commune de Plou
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la présidence de Monsieur CHABANCE Fabrice, Maire.

Date de convocation : 29 juin 2017

Etaient présents : Mmes CALDI Catherine, JACQUELIN Jacqueline, SENUT Françoise et TRAMUNT Josiane, MM. CHABANCE Christian, CHABANCE Fabrice, CHAUSSE Cyril, GRUNDHEBER Jean-Luc, PLANCHON Jérôme, POTHUS Paul, RENIAUT Thomas et SANTOSUOSSO Patrick.

Etaient excusés : Mme MILLECAMPS Céline (pouvoir à Josiane TRAMUNT), MARGUERITAT Olivier (pouvoir à Françoise SENUT).
M. Thomas RENIAUT est désigné comme secrétaire.

Rénovation éclairage public au Bouchet

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire qui présente au conseil municipal un plan de financement prévisionnel correspondant aux travaux de rénovation de l'éclairage public dans le cadre du plan REVE proposé par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher. Ces travaux concernent le Bouchet dont le coût global s'élève à 694.00 € HT avec une participation financière de la commune de Plou à hauteur de 30 % en application des modalités adoptées par le Comité Syndical. A l'issue du chantier, la contribution sera actualisée en fonction de la facture réellement acquittée par le Syndicat.

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

- Travaux d'éclairage public :	
o Dépose de matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre ...)	85 €
o Pose de matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre ...)	210 €
o Fourniture et pose (enveloppe, coffret, platine, protection, accessoires)	116 €
- Matériel :	
o 1 Luminaire type SAPHIR2 shp 100w	283 €
o Crosse	
o Mat	
Cout total des travaux	694.00 € HT
Prise en charge par le SDE 18 sur le montant HT (70%)	485.80 €
Prise en charge par la commune sur le montant HT (30%)	208.20 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement présenté ci-dessus.

A Plou le 04 septembre 2017

Fabrice CHABANCE
Maire de Plou,

Rendu exécutoire
Transmise le
Publiée le
Le Maire de Plou
Fabrice CHABANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOU

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 14
Présents : 12
Excusés : 02
Pouvoirs : 02
Votants : 14

L'an deux mille dix sept
Le quatre juillet à vingt heures
Le conseil municipal de la commune de Plou
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la présidence de Monsieur CHABANCE Fabrice, Maire.

Date de convocation : 29 juin 2017

Etaient présents : Mmes CALDI Catherine, JACQUELIN Jacqueline, SENUT Françoise et TRAMUNT Josiane, MM. CHABANCE Christian, CHABANCE Fabrice, CHAUSSE Cyril, GRUNDHEBER Jean-Luc, PLANCHON Jérôme, POTHUS Paul, RENIAUT Thomas et SANTOSUOSSO Patrick.

Etaient excusés : Mme MILLECAMPS Céline (pouvoir à Josiane TRAMUNT), MARGUERITAT Olivier (pouvoir à Françoise SENUT).

M. Thomas RENIAUT est désigné comme secrétaire.

Rénovation éclairage public au Souchet

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire qui présente au conseil municipal un plan de financement prévisionnel correspondant aux travaux de rénovation de l'éclairage public dans le cadre du plan REVE proposé par le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher. Ces travaux concernent le Souchet Impasse du Bois d'Ay dont le coût global s'élève à 694.00 € HT avec une participation financière de la commune de Plou à hauteur de 30 % en application des modalités adoptées par le Comité Syndical. A l'issue du chantier, la contribution sera actualisée en fonction de la facture réellement acquittée par le Syndicat.

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

- Travaux d'éclairage public :
 - o Dépose de matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre ...) 85 €
 - o Pose de matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre ...) 210 €
 - o Fourniture et pose (enveloppe, coffret, platine, protection, accessoires) 116 €
- Matériel :
 - o 1 Luminaire type SAPHIR2 shp 100w 280 €
 - o Crosse
 - o Mat

Cout total des travaux	691.00 € HT
Prise en charge par le SDE 18 sur le montant HT (70%)	483.70 €
Prise en charge par la commune sur le montant HT (30%)	207.30 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement présenté ci-dessus.

A Plou le 04 septembre 2017

Fabrice CHABANCE
Maire de Plou,

Rendu exécutoire
Transmise le
Publiée le
Le Maire de Plou
Fabrice CHABANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOU

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 14
Présents : 12
Excusés : 02
Pouvoirs : 02
Votants : 14

L'an deux mille dix sept
Le quatre juillet à vingt heures
Le conseil municipal de la commune de Plou
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la présidence de Monsieur CHABANCE Fabrice, Maire.

Date de convocation : 29 juin 2017

Etaient présents : Mmes CALDI Catherine, JACQUELIN Jacqueline, SENUT Françoise et TRAMUNT Josiane, MM. CHABANCE Christian, CHABANCE Fabrice, CHAUSSE Cyril, GRUNDHEBER Jean-Luc, PLANCHON Jérôme, POTHUS Paul, RENIAUT Thomas et SANTOSUOSSO Patrick.

Etaient excusés : Mme MILLECAMPS Céline (pouvoir à Josiane TRAMUNT), MARGUERITAT Olivier (pouvoir à Françoise SENUT).
M. Thomas RENIAUT est désigné comme secrétaire.

Projet éolien

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant les différentes propositions de projet éolien,
Vu la proposition de créer une commission pour étudier ces différents dossiers,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal a nommé les membres de la commission des projets éolien.

Feront partie de cette commission Mme CALDI et MM. CHABANCE Christian, CHAUSSE, GRUNDHEBER, PLANCHON, POTHUS et RENIAUT.

A Plou le 04 septembre 2017

Fabrice CHABANCE
Maire de Plou,

Rendu exécutoire
Transmise le
Publiée le
Le Maire de Plou
Fabrice CHABANCE

Délibération n°2017-04-37

Convocation du 29 juin 2017 adressée individuellement à chaque conseiller pour une réunion de conseil municipal le 04 juillet 2017 à 20 heures.

Le Maire,

SESSION DU 04 JUILLET 2017

Le conseil municipal de Plou, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie le mardi 04 juillet 2017 à 20 heures sous la présidence de Monsieur CHABANCE Fabrice, Maire.

Etaient présents : Mmes CALDI Catherine, JACQUELIN Jacqueline, SENUT Françoise et TRAMUNT Josiane, MM. CHABANCE Christian, CHABANCE Fabrice, CHAUSSE Cyril, GRUNDHEBER Jean-Luc, PLANCHON Jérôme, POTHUS Paul, RENIAUT Thomas et SANTOSUOSSO Patrick.

Etaient excusés : Mme MILLECAMPS Céline (pouvoir à Josiane TRAMUNT), MARGUERITAT Olivier (pouvoir à Françoise SENUT).

M. Thomas RENIAUT est désigné comme secrétaire.

Approbation du précédent compte rendu

Le conseil municipal a approuvé le compte rendu du 20 avril 2017.

Création d'un poste d'animateur pour le Centre de Loisirs

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le centre de loisirs ouvrira du 10 au 13 juillet 2017 et que pour le bon fonctionnement il faut deux animateurs diplômés pour encadrer les enfants inscrits.

Un agent est déjà en poste au service des Nouvelles Activités Périscolaires mais il faut recruter un deuxième animateur à temps complet.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide la création d'un emploi d'Adjoint d'Animation contractuel à temps complet du 10 au 13 juillet 2017, 1^{er} Echelon, Echelle : C1, Indice Brut : 347, Indice Majoré : 325.

Précise que les crédits suffisants ont été prévus au budget de l'exercice.

Création d'un poste d'adjoint technique pour le centre de loisirs

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le centre de loisirs ouvrira du 10 au 13 juillet 2017 et que pour le bon fonctionnement il faut recruter un adjoint technique pour assurer les fonctions au service de la restauration et l'entretien des locaux.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un emploi d'Adjoint technique contractuel à temps non complet à 16/35^{ème} du 10 au 13 juillet 2017, 1^{er} Echelon, Echelle : C1, Indice Brut : 347, Indice Majoré : 325.

Précise que les crédits suffisants ont été prévus au budget de l'exercice.

Création de deux postes d'animateur pour les Nouvelles Activités Périscolaires

La commission a proposé de reconduire les Nouvelles Activités Périscolaires sur Plou pendant un an, la réforme proposée par le nouveau gouvernement étant encore trop floue. Le conseil municipal se donne l'année scolaire pour prendre la décision quant à l'organisation des rythmes scolaires pour 2018-2019. Les horaires des transports scolaires ne seront pas modifiables cette année.

Pour modifier les rythmes scolaires dès la rentrée de septembre, il faut une décision du conseil d'école et l'avis du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale et une harmonisation entre les communes dans le cas d'un regroupement.

Trois agents ont animé cette année les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP). Christelle MATJASEC, agent titulaire et deux agents contractuels, Yannick HERAULT et Cloé POTHUS.

Le temps est réparti comme suit :

- 1 h par jour trois jours par semaine scolaire,
- 1h30 par trimestre : mise au point, gestion de situation particulière, de problèmes de discipline,
- 2h par période : bilan de la période en cours et préparation de la période suivante
- 5 minutes par jour de NAP : préparation de chaque séance,
- 5 minutes par jour une semaine sur deux : surveillance des enfants à 16h15
- 10 minutes par jour trois jours par semaine : à cumuler pour les réunions par période pour la préparation des « temps forts » de chaque période.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la création des postes comme suit :

- Deux postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe contractuels de 3.75/35^{ème} du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018.

Création d'un poste d'adjoint technique pour la cantine

L'augmentation des effectifs a entraîné une réorganisation du service et la mise en place de deux services. D'où la nécessité de créer un poste d'adjoint technique pour la surveillance des enfants 2 heures par jour sur 4 jours par semaine scolaire soit 6h30/35^{ème}.

Un essai a été expérimenté sur trois jours début juillet avec les agents en place et les élus.

Le point négatif : manque de temps pour manger.

Les points positifs : effectif allégé, moins de bruit, beaucoup plus convivial.

Un bilan sera fait avec Madame MATJASEC et les élus présents pendant ces trois jours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide la création d'un emploi d'Adjoint technique contractuel à temps non complet 6.30/35^{ème} du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018, 1^{er} Echelon, Echelle : C1, Indice Brut : 347, Indice Majoré : 325,
- précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Cantine : tarifs 2017-2018

Les tarifs appliqués en 2016-2017 étaient fixés comme suit :

2.80 € pour les enfants

3.40 € pour les adultes

2.50 € facturés par API pour les adultes et les enfants.

Ils n'avaient pas augmenté en 2016-2017.

Habituellement la commission intercommunale se réunit pour définir le tarif et à ce jour cette réunion n'a pas encore eu lieu. Ce dossier est donc reporté à la prochaine séance.

Garderie : tarifs 2017-2018

Les tarifs appliqués en 2016-2017 étaient fixés comme suit :

1 heure : 2 €

½ heure : 1.20 €

Les effectifs sont en augmentation. Ce service, n'étant pas déclaré auprès de la Caisse d'Allocations familiales, n'est pas soumis à un taux d'encadrement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs suivants applicables à compter du 1^{er} septembre 2017 au service de la garderie

- 2.05 € pour une heure
- 1.25 € pour une ½ heure

Participation 2017 au Coclico

La commune de Plou a créé un centre de loisirs qui sera ouvert du 10 au 13 juillet 2017 pour ingt enfants. Pour info la participation de Plou au Coclico de Chârost, votée à 3.20 € pour 1 journée et 1.55 € par ½ journée en juillet et août 2016, est déduite de la facturation aux familles.

Lors de la création du centre de loisirs de Plou en 2016, le conseil municipal avait décidé de ne pas participer au Coclico pendant l'ouverture du centre de Plou. Cette position est maintenue. Maintenant reste à définir le montant de la participation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Refuse de participer financièrement pour les enfants de Plou fréquentant le Coclico la semaine du 10 au 13 juillet 2017,
- Vote la participation suivante pour les enfants de Plou fréquentant le Coclico entre le 17 juillet et le 31 août 2017
 - o 3.20 € par jour
 - o 1.55 € par ½ journée

Vote :

Pour le maintien de la participation à tarif identique à 2016 : 09
Pour la diminution de la participation : 04
Pour une augmentation de la participation : 0
Abstention : 01

Participation 2017 – 2018 aux fournitures scolaires du Collège Voltaire

Le conseil municipal participe chaque année aux fournitures scolaires des enfants de Plou scolarisés au collège Voltaire. Cette participation avait été fixée à 30 € pour l'année scolaire 2016-2017. Le coût réel des fournitures scolaires s'élève à 30 € par enfant. Une vingtaine d'élèves est inscrite au collège Voltaire pour la rentrée de septembre 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote une participation de 30 € par enfant pour l'année scolaire 2017-2018.

Remboursement frais de repas formation artificier

Monsieur POIRIER Thierry, adjoint technique a participé à la formation de deux jours d'artificier proposée par la société Brezac Events. Cet agent pourra occuper ensuite le poste de chef de tir dès qu'il aura participé à trois tirs de feu d'artifice. Cette année Clotilde WANDEWALLE sera chef de tir.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte le remboursement à Monsieur POIRIER Thierry des frais correspondant à ces deux repas soit la somme de 24 €.

Règlement Intérieur de Sécurité

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le Règlement Intérieur de Sécurité a été adopté par le Comité Technique Départemental. Le conseil municipal doit simplement compléter deux annexes notamment celle concernant les règles en matière de consommation d'alcool les documents de santé et sécurité au travail. Concernant ces deux annexes et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- interdit les alcools forts sur le lieu de travail,
- impose que le relevé des registres permettant un suivi des actions menées par la collectivité se fera une fois par an.

Un exemplaire de ce règlement sera remis à chaque agent contre signature

Rénovation éclairage public au Bouchet

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un plan de financement prévisionnel correspondant aux travaux de rénovation de l'éclairage public dans le cadre du plan REVE proposé par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher. Ces travaux concernent le Bouchet, le coût global s'élève à 694.00 € HT avec une participation financière de la commune de Plou à hauteur de 30 % en application des modalités adoptées par le Comité Syndical. A l'issue du chantier, la contribution sera actualisée en fonction de la facture réellement acquittée par le Syndicat.

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

- Travaux d'éclairage public :
 - o Dépose de matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre ...) 85 €
 - o Pose de matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre ...) 210 €
 - o Fourniture et pose (enveloppe, coffret, platine, protection, accessoires) 116 €
- Matériel :
 - o 1 Luminaire type SAPHIR2 shp 100w 283 €
 - o Crosse

- o Mat

Cout total des travaux	694.00 € HT
Prise en charge par le SDE 18 sur le montant HT (70%)	485.80 €
Prise en charge par la commune sur le montant HT (30%)	208.20 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement présenté ci-dessus.

Rénovation éclairage public au Souchet

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un plan de financement prévisionnel correspondant aux travaux de rénovation de l'éclairage public dans le cadre du plan REVE proposé par le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher. Ces travaux concernent le Souchet Impasse du Bois d'Ay, le coût global s'élève à 691.00 € HT avec une participation financière de la commune de Plou à hauteur de 30 % en application des modalités adoptées par le Comité Syndical. A l'issue du chantier, la contribution sera actualisée en fonction de la facture réellement acquittée par le Syndicat.

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

- Travaux d'éclairage public :
 - o Dépose de matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre ...) 85 €
 - o Pose de matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre ...) 210 €
 - o Fourniture et pose (enveloppe, coffret, platine, protection, accessoires) 116 €
- Matériel :
 - o 1 Luminaire type SAPHIR2 shp 100w 280 €
 - o Crosse
 - o Mat

Cout total des travaux	691.00 € HT
Prise en charge par le SDE 18 sur le montant HT (70%)	483.70 €
Prise en charge par la commune sur le montant HT (30%)	207.30 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement présenté ci-dessus.

Décisions modificatives

Monsieur le Maire propose de procéder au transfert des crédits suivants au budget 2017 :

Fonctionnement

Dépenses	c/675	Valeurs comptables des immobil. cédées	-27100 €
Recettes	c/775	Produits des cessions d'immobil.	-27100 €

Investissement

Recettes	c/2151	Immobilisations	-27100 €
Recettes	c/024	Produit des cessions	+27100 €

Fonctionnement

Recettes	c/7325	Fds péréquation ressources interco.	-16000 €
Recettes	c/73223	Fds péréquation ressources interco.	+16000 €

Dépenses	c/73925	Fds péréquation ressources interco.	-8000 €
Dépenses	c/739223	Fds péréquation ressources interco.	+8000 €

Investissement

Recettes	c/2313	Immobilisations en cours	-32000 €
Recettes	c/1323	Subvention salle des fêtes	+32000 €

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
- vote les transferts de crédits présentés.

Projet éolien

Monsieur le Maire est relancé régulièrement par deux sociétés souhaitant proposer un projet sur la commune de Plou. Il suggère au conseil municipal de créer une commission pour étudier ces dossiers. En fonction de la décision prise par le conseil municipal de poursuivre ou non ce projet, il conviendra de réfléchir sur l'information à faire auprès de la population. La réglementation risque d'évoluer en fonction des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux à cause d'implantations anarchiques. Il est proposé de dresser un tableau des avantages et des inconvénients de ces projets.

Cette commission sera composée des conseillers suivants : Mme CALDI et MM. CHABANCE Christian, CHAUSSE, GRUNDHEBER, PLANCHON, POTHUS et RENIAUT.

Questions diverses

- Ad'AP

La consultation sera refaite pour un projet moins onéreux.

- Festivités du 14 juillet

M. RENIAUT s'occupe des boissons du vin d'honneur. Les cocktails seront préparés le 11 juillet à 18h30, les tables installées le 14 à 17 heures et le vin d'honneur sera servi à partir de 19 heures. Le GMC sera conduit par Monsieur Arnaud CHABANCE, le défilé sera encadré par le GMC et le véhicule Trafic. La brigade de gendarmerie sera avertie. Un arrêté municipal interdira la circulation Rue d'Hamenon, Rue du Petit Village et rue des Noyers entre 22h30 et 23h30. Une information sera distribuée à toute la population concernée.

Un rendez-vous sera pris pour la réception du château gonflable. Madame MILLECAMPS s'occupera des jeux pour les enfants pendant l'apéritif républicain. Un écriteau dégageant la responsabilité de la commune sera apposé à l'entrée du château. Le feu d'artifice sera tiré à 23h15.

- Vite dit vite lu

Il sera imprimé le jeudi 6 juillet pour une distribution pendant le weekend. Y seront rajoutés les points suivants : Les dates des permanences des élus pendant les congés et la recrudescence des détritus en forêt.

- Fleurissement

Suite à la proposition des nouvelles dispositions et n'ayant enregistré en mairie qu'une seule inscription, la commission propose de ne pas organiser cette année de concours de fleurissement. Un avis sera sollicité auprès des associations lors de la réunion le 22 septembre prochain.

- Fête de la musique

Un bilan sera dressé par les élus. Revoir l'organisation pour l'an prochain afin d'éviter les petits désagréments de cette année à savoir la disparition des repas prévus pour les musiciens. La prise en charge de l'organisation par les associations locales sera proposée lors de la réunion des associations. Un courrier de remerciement sera adressé à Damien LUCET pour le prêt de son plateau.

- Accompagnement scolaire

La commission devra réfléchir sur l'éventuelle mise en place d'un accompagnement scolaire deux fois par semaine aux enfants de l'école primaire, voire aux 6^{ème} (lundi et jeudi et sur inscription). Accompagnement par un agent communal (coût estimé sur une année scolaire à environ 2100 €). Service gratuit ou payant ? A la commission des affaires scolaires de réfléchir sur ce dossier avant proposition au conseil municipal.

- Cantine

Les enfants apportent leur propre serviette de table qui sont rangées ensemble dans un tiroir à la fin de chaque repas. Par mesure d'hygiène, des serviettes seront fournies par la commune.

- Eclairage public
Il est signalé des problèmes de dysfonctionnement au niveau des horloges. Il est demandé à chaque conseiller municipal de relever les horaires des lampes de leur hameau et ensuite un rendez-vous sera pris auprès du SDE 18.
- Evacuation des eaux pluviales sur Brouillamnon
La commission a rencontré M. TOUZET Julien de l'Office National des Forêts pour le curage du fossé dans la forêt de Brouillamnon qui a donné son accord. Sur place la commission a repéré une zone naturelle qui mériterait d'être recreusée. Trois devis seront demandés à l'Entreprise PERRET, à Damen LUCET et à Eurovia.
- Entretien parcelle communale
Il est demandé de nettoyer la parcelle communale acquise récemment au Bouchet.
- Ozone
Les administrés ont déposé une pétition contre l'opérateur Ozone se plaignant de la mauvaise qualité de la prestation concernant la connexion Internet. Il sera proposé une réunion publique avec Cher Touraine Numérique après les vacances.
- Communauté de Communes FerCher Pays Florentais
Suite à une conférence de presse, les conseillers s'interrogent sur le devenir de FerCher si la commune de Saint Florent adhère à la Communauté d'Agglomération Bourges Plus.
- Forêts
Les agents devront impérativement procéder au broyage des cloisonnements dans la parcelle n°4 au Souchet très prochainement.
- Logo
Monsieur le Maire demande à chacun de réfléchir à trouver un logo pour la commune de Plou.
- Sortie autoroute A71 de Bourges
Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé une pétition avec d'autres Maires concernant les problèmes d'engorgement de la sortie de l'A71 à Bourges.
- Problème de voisinage
Monsieur le Maire a rendez-vous avec un administré pour des problèmes de voisinage au Crot à la Terre.
- Problèmes d'eau de ruissellement
Monsieur le Maire informe le conseil d'un courrier de M. et Mme BERNARD de la Rue de la Guénéterie faisant état de problèmes d'eau de ruissellement sur leur parcelle ayant entraîné des problèmes d'assainissement et de fissures sur leur maison. Un rendez-vous a été pris avec les intéressés et les services de FerCher ayant ces compétences.
- Site Internet
Il est demandé de corriger les erreurs figurant sur le site internet.
- Travaux de voirie
Après règlement de la facture, le solde de la subvention sera demandé ainsi que la participation de la commune de Chârost.
- Cimetière
Les agents communaux ont répandu du sable sur le dernier carré à droite abîmé suite aux reprises de concessions.
- Réunions des commissions
Commission des affaires scolaires : 18 juillet à 18 heures
Commission projet éolien : 19 juillet à 18 heures.

- Conseil municipal

La prochaine réunion est fixée au mardi 05 septembre 2017 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le Secrétaire
Thomas RENIAUT

Le Maire
Fabrice CHABANCE

Affichage

Le Maire certifie que le procès-verbal de la réunion du 04 juillet 2017 contenant le compte rendu sommaire des décisions prises par le conseil municipal a été affiché conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire,